

(X) Répondre à vos besoins en matière de versements fiscalement avantageux.

Pourquoi la catégorie T?

La catégorie T répond à vos besoins de liquidités en vous offrant trois choix de versements annuels ciblés, payés mensuellement :
Catégories T4 (4 %), T6 (6 %) et T8 (8 %).

Comment fonctionne la catégorie T

Les versements de la catégorie T sont généralement constitués du revenu produit par les titres sous-jacents du portefeuille et de la composante possible de remboursement de capital, qui vient au besoin compléter le montant de versement visé.

Le remboursement de capital désigne la partie du placement original qui est versée et qui n'est pas assimilée à du revenu, à des dividendes ou à un gain en capital. Il n'est généralement pas imposable lorsqu'il est versé, mais réduit le prix de base rajusté des parts d'un placement, entraînant un gain en capital qui peut être plus élevé lors de la vente des parts.¹

Le prix de base rajusté (PBR) est le montant utilisé pour calculer les gains ou les pertes en capital aux fins de l'impôt sur le revenu lors de la vente des parts. Le PBR est déduit du produit de la vente afin d'établir le gain ou la perte en capital. Dans ce cas, il s'agit du coût initial des parts, majoré du montant des distributions réinvesties et diminué des montants de remboursement de capital.

Principaux avantages

multiples options de versement

Vous avez la possibilité d'ajuster vos placements selon vos besoins de liquidités au moyen de trois options de versements annuels stables, payés mensuellement.

Potentiel de croissance

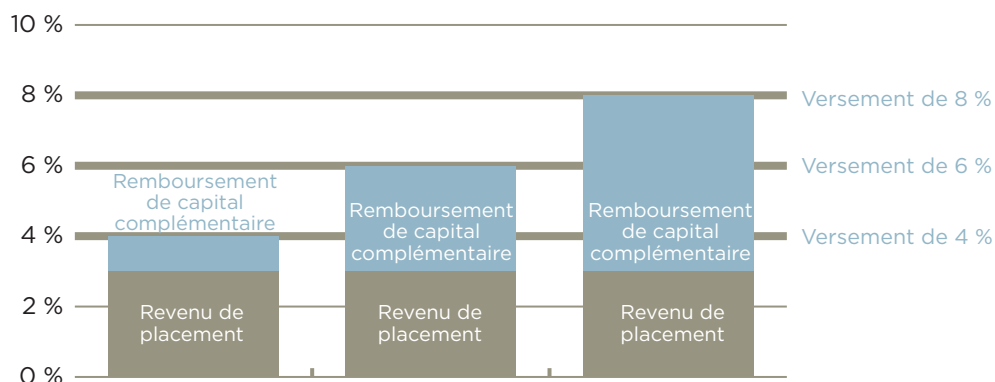
En permettant un versement mensuel tout en participant pleinement aux marchés des capitaux, cela vous offre le meilleur des deux mondes, sans compromis entre les placements axés sur l'apport de revenu et la croissance du capital.

Avantages fiscaux

La catégorie T est une solution de revenu avantageuse sur le plan fiscal qui vous permet de reporter l'impôt sur les distributions de remboursement de capital. Les distributions peuvent comprendre des dividendes, des gains en capital ou du revenu, mais aussi un remboursement de capital avantageux sur le plan fiscal.¹

Supposons un revenu de placement de 3 % consistant en gains en capital, dividendes et intérêts :

- Revenu de placement des titres sous-jacents
- Partie du versement constitué en remboursement de capital



Solution avantageuse sur le plan fiscal

Le tableau suivant illustre l'incidence de l'impôt sur le revenu selon divers types de revenus de 10 000 \$. Dans le cas de la catégorie T, les distributions de remboursement de capital sont assorties d'un report d'impôt au cours de l'année où elles sont reçues¹, permettant ainsi aux investisseurs de conserver une plus grande portion de leur revenu après impôt.

Description	Remboursement de capital	Intérêts	Revenu de dividendes déterminés	Gains en capital	Retraits de REER ou FERR
Somme reçue :			10 000 \$		
Taux d'imposition	0 %	46 %	27 %	23 %	46 %
Impôt sur le revenu	0 \$	4 600 \$	2 700 \$	2 300 \$	4 600 \$
Ce que vous conservez	10 000 \$	5 400 \$	7 300 \$	7 700 \$	5 400 \$

Selon les taux marginaux d'imposition maximum en Ontario. ¹ Votre prix de base rajusté sera réduit du montant de tout remboursement de capital. Si votre prix de base rajusté descend sous zéro, vous réaliserez des gains en capital immédiats sur le montant inférieur à zéro.

Coordonnées du conseiller

www.investissementsrenaissance.ca/axiom

Caractéristiques

Choix

Vous avez trois choix de versements annuels cibles, payés mensuellement : Catégories T4 (4 %), T6 (6 %) et T8 (8 %).

Souplesse

Les parts de catégorie T sont conçues pour vous offrir la souplesse nécessaire afin de répondre à vos besoins de liquidités. Si vos besoins changent, vous pouvez passer d'une option à une autre, à l'intérieur du même portefeuille, sans déclencher de gains en capital.

Disponibilité

Offert dans le cadre du **Portefeuille optimal de revenu Renaissance** et de tous les **Portefeuilles Axiom**.

Les portefeuilles visent à distribuer mensuellement. Le taux de la distribution mensuelle est établi avec une valeur approximative de 4 % par année pour les parts de catégorie A, 6 % pour les parts de catégorie T6 et 8 % pour les parts de catégorie T8, en pourcentage de la valeur liquidative nette moyenne annuelle des portefeuilles. Nous pouvons rajuster les taux de distribution mensuelle à notre gré. Si le montant annuel distribué est supérieur au revenu net et aux gains en capital réalisés nets du portefeuille, l'excédent représentera un remboursement de capital. Le versement des distributions n'est pas garanti et peut fluctuer. Les distributions de la catégorie T ne doivent pas être confondues avec le rendement du portefeuille ou le taux de rendement. Si les distributions versées par le portefeuille sont supérieures au rendement du portefeuille, le placement original diminuera. Les distributions versées en conséquence des gains en capital réalisés par un portefeuille ainsi que le revenu et les dividendes obtenus par le portefeuille sont imposables entre les mains de vos clients au cours de l'année où ils sont versés. ¹ Leur prix de base rajusté sera réduit du montant de tout remboursement de capital. Si leur prix de base rajusté descend sous zéro, ils réaliseront des gains en capital immédiats sur le montant inférieur à zéro. Les placements dans les fonds communs de placement peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Veuillez lire le prospectus simplifié avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Investissements Renaissance et les Portefeuilles Axiom sont offerts par Gestion d'actifs CIBC Inc.

^{MD} Axiom, Portefeuilles Axiom et Investissements Renaissance sont des marques déposées de Gestion d'actifs CIBC inc.